canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

JUILLET 2015 **14_INT_326**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Rémy Jaquier et consorts – A quand un vrai soutien cantonal au projet de protection et de mise en valeur du site de la Villa romaine à Orbe ?

1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

En date du 13 décembre 2011, le Grand Conseil a refusé à une majorité écrasante (109 non, 2 oui et 6 abstentions) la réponse négative du Conseil d'Etat au postulat du député Denis-Olivier Maillefer, demandant la mise en valeur du site de la Villa romaine à Orbe, plus connue sous le nom de " Mosaïques d'Orbe ".

Non satisfait par le rapport dilatoire et sommairement argumenté du Conseil d'Etat — joint au projet de budget 2012 — le député Maillefer a remis l'ouvrage sur le métier, en déposant une motion le 31 janvier 2012. C'est dire si le Grand Conseil a pris cette motion au sérieux, puisqu'il l'a acceptée et renvoyée au Conseil d'Etat par 97 oui, 4 non et 14 abstentions.

Les raisons du soutien massif du Grand Conseil à cette motion sont à la fois claires et multiples. Il s'agit d'un objet archéologique d'intérêt cantonal et qui nécessite des mesures de conservation, en raison des conditions extrêmement précaires quant à sa protection. Ce projet est porté depuis plus de dix ans par la fondation Pro Urba, la commune d'Orbe, l'Association pour le développement du Nord vaudois et des représentants de tous horizons, mais avec des moyens limités. Or, une certaine lassitude et même un découragement s'installent parmi les instances et personnes qui portent à bout de bras cette Villa romaine. Il existe un risque réel que ce site ne soit plus exploité à terme et que son attrait touristique tombe définitivement. Pour mémoire, un groupe de travail pluridisciplinaire a dégagé les lignes de force d'un projet dûment synthétisé par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).

Par la présente interpellation, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pour quelle(s) raison(s) le Conseil d'Etat se désintéresse-t-il de ce site ?
2. A quelle date — précise — un projet de mise en valeur va-t-il enfin se développer ?

Souhaite développer.

(Signé) Rémy Jaquier

et 56 cosignataires

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En matière de patrimoine archéologique, le Conseil d'Etat défend comme priorité absolue d'assurer et de faire assurer la sauvegarde des vestiges dignes d'intérêt. Il n'entend en aucune manière laisser se dégrader les monuments significatifs de notre histoire. Le gouvernement a le souci de léguer intact aux générations à venir l'héritage des générations qui nous ont précédés.

Cette priorité affirmée, le gouvernement veut également mettre en valeur ces vestiges. Il entend que cette mise en valeur soit conduite de manière cohérente et concertée. Il importe que l'Etat développe une vision globale afin de procéder à la mise en valeur des sites progressivement en fonction de leur importance respective, de leur intérêt pour le public et des liens qu'ils entretiennent les uns avec les autres.

En matière de mise en valeur, le gouvernement estime qu'il serait inadéquat, voire impossible, de mener tous les chantiers de front. La richesse archéologique du canton de Vaud ne le permet pas. Plus de 3'000 sites archéologiques sont répertoriés sur le territoire vaudois. Pour la seule époque romaine, deux colonies (Avenches et Nyon) parmi les trois que compte la Suisse se situent dans le canton de Vaud. De même il y a lieu de mentionner d'autres agglomérations romaines secondaires mais importantes comme Vidy ou Yverdon et des temples isolés comme au Chasseron et à Ursins. A cet ensemble, il faut ajouter des villas romaines de grande importance comme Yvonand, Pully et bien sûr Orbe.

Comme mentionné plus haut, la préservation de tous ces sites doit être assurée à tout moment. Néanmoins leur mise en valeur, selon les standards les plus modernes, n'est pas toujours satisfaisante. C'est le cas notamment du site de la villa romaine à Orbe.

Ayant précisé ces points, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre aux deux questions de l'interpellation.

1. Pour quelle(s) raison (s) le Conseil d'Etat se désintéresse-t-il de ce site ?

Le Conseil d'Etat ne se désintéresse pas des mosaïques de la villa romaine d'Orbe-Boscéaz. Il sait l'importance historique et archéologique de ce site.

Dans cette perspective, il a accepté la construction d'un nouvel abri provisoire destiné à mieux protéger la dernière mosaïque découverte en 1993 " Achille à Skyros ".Les travaux débutés ce printemps arrivent à leur terme. Précédemment, cette dernière mosaïque découverte a fait l'objet de travaux de consolidation et de stabilisation par le laboratoire du Musée romain d'Avenches. Ce dernier procède par ailleurs régulièrement à l'entretien des autres mosaïques. A moyenne échéance, la préservation de cet ensemble est donc garantie.

Depuis l'an 2000, l'Etat a consenti un investissement de CHF 467'000.- pour le site d'Orbe-Boscéaz dans des interventions d'entretien, de maintenance et de sécurité.

Dans un second temps, il soumettra un projet et demandera au Grand Conseil des moyens pour mieux mettre en valeur les mosaïques déjà visibles et pour rendre visible celle qui n'est pas accessible au public. D'ores et déjà de nouveaux panneaux d'informations ainsi qu'une table d'orientation seront installés cet été pour rendre la visite plus attrayante.

La Fondation Pro Urba ayant fait savoir récemment qu'elle ne serait plus en mesure d'assurer le gardiennage et la surveillance des mosaïques, le Conseil d'Etat a demandé au Service immeubles, patrimoine et logistique de mettre en place des mesures de substitution pour que ces mosaïques restent accessibles au public et que leur sécurité soit garantie.

En matière de modernisation de la mise en valeur des vestiges romains, le Conseil d'Etat place la priorité sur le site le plus important tant sur le plan archéologique qu'historique du canton, à savoir Avenches. Situé dans la tour médiévale qui domine l'amphithéâtre, le Musée romain d'Avenches ne convient plus pour mettre en valeur ses riches collections archéologiques. Le Conseil d'Etat estime donc que la construction d'un nouveau site et musée romain à Avenches est prioritaire.

Une fois les contours du futur musée d'Avenches arrêtés, le Conseil d'Etat précisera le plan pour la mise en valeur du site d'Orbe. Comme dit plus haut, il ne s'agit pas de travailler de manière sectorielle, mais de disposer d'une vue d'ensemble et d'une stratégie globale. La villa d'Orbe fait partie d'un ensemble dont Avenches était le centre dans l'Antiquité. Il convient de trouver une façon d'agir pour

que dans la mise en perspective culturelle comme dans la valorisation touristique d'Orbe, ce lien soit mis en avant. Il conviendrait que le public puisse rayonner d'Avenches sur les sites qui en dépendaient. Cette mise en réseau est déjà en place pour la villa proche de Vallon sur territoire fribourgeois, une propriété qui comme Orbe, selon toute vraisemblance, appartenait à une riche famille d'Avenches. C'est ainsi que la mise en valeur d'Orbe dépend de l'état d'avancement des réflexions et des travaux sur le futur musée d'Avenches.

En ce qui concerne le musée d'Avenches, les travaux avancent de manière satisfaisante. Le choix d'un lieu d'implantation du futur musée est opéré et les réflexions et contacts pour l'acquisition des terrains sont en cours. Dans le même souci d'efficacité, l'Etat a préalablement repris depuis 2014 les activités de la Fondation pro Aventico, dont il a décidé la dissolution le 2 octobre 2013. Cette situation permet au Conseil d'Etat d'avoir une vision plus cohérente sur le site et le musée.

Il est à relever que les services en charge de la protection du patrimoine archéologique (SIPaL) et de sa mise en valeur (SERAC) disposent, grâce à la reprise des activités de la Fondation pro Aventico, d'une vision plus large sur le patrimoine archéologique cantonal. Cette vision contribue à doter l'Etat d'une politique cohérente et rationnelle en matière de mise en valeur archéologique des différents sites.

2. A quelle date - précise - un projet de mise en valeur va-t-il enfin se développer ?

Le Conseil d'Etat ne peut pas actuellement fournir une date précise pour le développement d'un projet de mise en valeur du site d'Orbe. Il peut toutefois affirmer qu'il n'attendra pas l'inauguration du futur musée àAvenches avant d'adopter un projet pour les mosaïques urbigènes. Une fois que le musée à Avenches sera au stade de projet et que l'étude sera avancée, le Conseil d'Etat portera sa réflexion sur la manière de lier le site d'Orbe à celui d'Avenches. Un projet de mise en valeur pour le site d'Orbe sera donc arrêté en lien avec la mise en œuvre du Site et Musée romains d'Avenches.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 juillet 2015.

Le président :	Le chancelier :
P.-Y. Maillard	*V. Grandjean*